



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 2 février 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers, Renée Thiboutot, Yves Dubé, Louis Côté, Sébastien Bélisle et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Valérie Fournier, secrétaire.

Étaient absents : madame Rita B. Barrette, conseillère et monsieur Sébastien Bélisle, conseiller.

2016-16

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-18

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2016, au montant de 1 007 207,37 \$.

2016-19

Lecture faite du règlement numéro 03-2016, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que soit adopté tel que lu le règlement numéro 03-2016, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 08-81 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2016-20

Lecture faite du règlement numéro 04-2016, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit adopté tel que lu le règlement numéro 04-2016, intitulé *Règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ pour l'achat de machinerie et équipement*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions relatives à la fourniture d'une camionnette neuve 4X4, 4 portes (2016-01). Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
Nicol Auto inc.	37 365,73 \$
Avantage Chrysler inc.	38 553,41 \$
Beaudry et Lapointe ltée	41 824,80 \$

2016-21

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de retenir la soumission de Nicol Auto inc., au montant de 37 365,73 \$ taxes incluses.



Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions relatives à la fourniture d'une camionnette neuve 4X4, 2 portes (2016-02). Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
Nicol Auto inc.	37 044,95 \$
Beaudry et Lapointe ltée	38 880,45 \$
Avantage Chrysler inc.	40 833,37 \$

2016-22

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu de retenir la soumission de Nicol Auto inc., au montant de 37 044,95 \$ taxes incluses.

2016-23

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner l'entente industrielle temporaire relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec la Fromagerie La Vache à Maillotte. Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-24

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'entériner la composition du nouveau conseil d'administration de la Brigade de prévention des incendies pour 2016, constitué des pompiers suivants :

Luc Goudreau, directeur
Émile Poirier, assistant-directeur
André St-Aubin, capitaine
Jocelyn Lavoie, lieutenant
Sylvain Poirier, lieutenant
Yves Fortin, lieutenant
Patrick Breton, lieutenant

2016-25

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver le rapport annuel d'activités dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie présenté par la MRC d'Abitibi-Ouest.

2016-26

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu :

- QUE le conseil approuve les dépenses pour les activités exécutées dans le cadre du dossier de reconduction au Programme des villages-relais pour un montant de 15 306,55 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- QUE les activités ont été exécutées conformément aux présentes dépenses prévues au Programme de contribution financière dans le cadre de la constitution d'un dossier de reconduction pour le Programme de reconnaissance des villages-relais et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-27

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie et d'acquitter à cette fin la somme de 293,19 \$.

2016-28

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté d'acquitter la cotisation annuelle à l'Association des directeurs généraux des municipalités, au montant de 967,00 \$.



ATTENDU QUE les municipalités de centralité constituent des pôles de développement à l'échelle de leur MRC, détenant les capacités nécessaires pour desservir des municipalités à l'extérieur de leur territoire;

ATTENDU QUE le Caucus des municipalités de centralité considère que les regroupements volontaires de services devraient être encouragés pour faire diminuer les coûts des services de part et d'autre, et ainsi, favoriser une plus grande vitalité économique des communautés;

ATTENDU QUE le Caucus des municipalités de centralité a évalué les coûts et bénéfices des programmes gouvernementaux actuels et a développé une proposition ciblée pouvant répondre aux besoins des municipalités de centralité;

2016-29

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'appuyer la demande de l'UMQ au gouvernement du Québec de redéfinir les objectifs et modalités du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) en lui donnant un nouveau volet pour les regroupements de services.

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de 9 517 138 Canada inc. – Remorquage du Nord;

2016-30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, approuvé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu à la majorité :

- QUE le conseil municipal désigne 9 517 138 Canada inc. – Remorquage du Nord, propriété de Dominic Carrier, à opérer une fourrière d'autos au 245, 3^e Avenue Est à La Sarre, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de La Sarre;
- QUE 9 517 138 Canada inc. – Remorquage du Nord devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;
- QUE les installations de 9 517 138 Canada inc. – Remorquage du Nord devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;
- QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

2016-31

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que la Ville de La Sarre confirme son appui moral à toute personne, tout organisme ou toute association désirant parrainer financièrement un ou des migrants syriens susceptibles de résider sur le territoire de la municipalité.



2016-32

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu qu'un mandat soit confié aux agents de développement œuvrant pour la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation de l'objectif 4,5 du plan de développement 2015-2019 s'appliquant aux célébrations du 100^e anniversaire de la Ville de La Sarre.

2016-33

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu de confirmer le mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest de poursuivre les procédures de vente pour non-paiement de taxes municipales.

ATTENDU que Gabriel Aubé Inc. désire procéder à des travaux de construction de rues (Projet # 624232-0000 du groupe Stavibel), incluant les services d'aqueduc, égout, asphalte et bordures de béton, aux fins de réaliser un développement résidentiel de part et d'autre du lot 5 855 575;

ATTENDU que pour réaliser ces travaux, Gabriel Aubé Inc. doit obtenir du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques un certificat d'autorisation pour ces travaux;

ATTENDU que la Ville de La Sarre doit, une fois les travaux achevés, transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux avec l'autorité accordée;

2016-34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la Ville de La Sarre s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront achevés;

- DE MANDATER le groupe Stavibel afin de préparer une attestation quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec et de leur transmettre la documentation requise, le tout aux frais de Gabriel Aubé Inc.

ATTENDU que la compagnie Gabriel Aubé Inc. a un projet de développement résidentiel (Projet # 624232-0000 du groupe Stavibel) de part et d'autre du lot 5 855 575;

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

2016-35

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que le projet de construction du développement résidentiel portant le numéro de projet 624232-0000 du groupe Stavibel à être réalisé par Gabriel Aubé Inc. ne contrevient à aucun règlement municipal.

2016-36

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier